

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Albine  
Bout du Pont de l'Arn  
Labastide-Rouairoux  
Lacabarède  
Le Rialet  
Rouairoux  
Saint-Amans Valtoiret  
Sauveterre  
Le Vintrou

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)



La Communauté de communes Thoré Montagne Noire réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

# SOMMAIRE

## PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

I. Le périmètre de la Communauté de communes .....	p. 6
II. Le fonctionnement .....	p. 6
III. Les statuts et les compétences .....	p. 8
IV. Les moyens et ressources .....	p. 8

## PARTIE II : LES PROJETS ET ACTIONS EN 2023

I. Aménagement du territoire .....	p. 12
1. L'urbanisme	
2. L'amélioration de l'habitat	
II. Développement économique .....	p. 15
1. L'inventaire des zones d'activité économiques	
2. Les aides aux entreprises	
III. Tourisme .....	p. 16
1. L'office de tourisme	
2. Le bilan touristique 2023	
3. Les animations de l'été	
4. Les hébergements intercommunaux	
5. Avec nos partenaires	
6. De nouveaux documents touristique	
IV. Communication .....	p. 20
1. La communication numérique	
2. Autres outils de communication	
V. Action sociale et services .....	p. 22
1. Première année de déploiement de la CTG	
2. Douze actions concrètes menées en 2023	
VI. Environnement et développement durable .....	p. 24
1. La gestion des déchets	
2. Les nouvelles consignes de tri	
3. L'assainissement	
4. La gestion de l'eau	
5. Développement du territoire / agriculture	
VII. Projet de territoire .....	p. 30

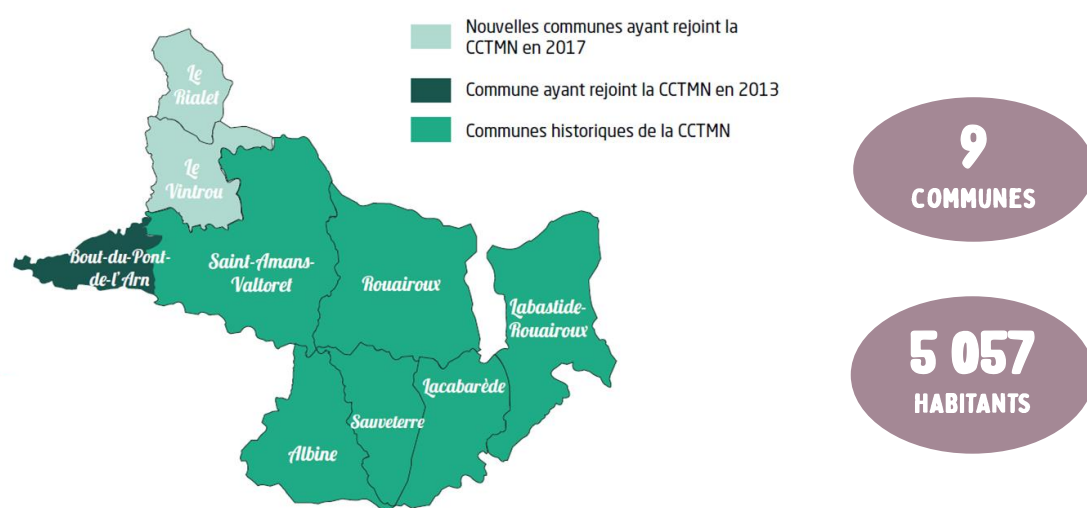


**PARTIE I :**

**CARTE D'IDENTITÉ**

# 1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nombre d'habitants est de 5 057 (chiffre INSEE 2020).



## 2. LE FONCTIONNEMENT

M. Michel CASTAN, Maire du Rialet est président de la Communauté de communes depuis 2017.

Le Bureau est composé de : Jacques ASSEMAT, Alain BOUISSET, Joël CABROL, Michel CASTAN, Gérard CAUQUIL, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNE, Bernard PRAT, Xavier SENEGAS, Michèle VINCENT.

Le Conseil communautaire est composé de 26 délégués communautaires :

## Trombinoscope des élus de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

### Les vice-présidents :



**Michel CASTAN**  
Président  
Le Rialet - Maire



**Bernard PRAT**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
Vie économique  
Bout du Pont de l'Arn - Maire



**Daniel PEIGNÉ**  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
Urbanisme, habitat  
Saint-Amans-Valloret - Maire



**Joël CABROL**  
3<sup>ème</sup> Vice-président  
Eau, assainissement  
Lacabarède - Maire



**Gérard CAUQUIL**  
4<sup>ème</sup> Vice-président  
Déchets  
Le Vintrou - Maire



**Danièle ESCUDIER**  
5<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Services et vie sociale  
Rouairoux - Maire

## Les conseillers communautaires :



**Alain AMALRIC**  
Rouairoux



**Julien ARMENGAUD**  
Bout du Pont de l'Arn



**Jacques ASSEMAT**  
Sauveterre - Maire



**Catherine BARRAILÉ**  
Bout du Pont de l'Arn



**Jacques BARTHES**  
Bout du Pont de l'Arn



**Evelyne BIDEAULT**  
Labastide-Rouairoux



**Alain BOUISSET**  
Albine



**Michel BOURDEL**  
Saint-Amans-Valtoret



**Jacques CANOVAS**  
Saint-Amans-Valtoret



**Cédric CATHALA**  
Albine



**Didier CHABBERT**  
Lacabarède



**François CHARLIER**  
Labastide-Rouairoux



**Maria GERS**  
Saint-Amans-Valtoret



**Marie-Claude GLORIES**  
Bout du Pont de l'Arn



**André GUYOT**  
Labastide-Rouairoux



**Elise MANZONI**  
Labastide-Rouairoux



**Blanche MENDES**  
Bout du Pont de l'Arn



**Jérôme SALAS**  
Labastide-Rouairoux



**Xavier SENEGAS**  
Albine - Maire



**Michèle VINCENT**  
Labastide-Rouairoux - Maire

## Les suppléants :



**Jean-Pierre BARTHES**  
Sauveterre



**Jacques BIAU**  
Le Rialet



**Francis RIBELLES**  
Le Vintrou

## Les Commissions thématiques :

- Vie économique, présidée par M. Bernard PRAT
- Eau et assainissement, présidée par M. Joël CABROL
- Urbanisme - habitat, présidée par M. Daniel PEIGNÉ
- Déchets, présidée par M. Gérard CAUQUIL
- Services et vie sociale, présidée par Mme Danièle ESCUDIER
- Environnement, énergie, éducation à l'environnement, présidée par M. Michel CASTAN

## 3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes. Les statuts actuels de la CCTMN ont été adoptés le 21 décembre 2017 :

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace dont le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Développement économique et tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, santé)
- Création et gestion de maisons de services au public

A compter de 2024, la Communauté de communes prendra deux nouvelles compétences :

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Organisation de manifestations culturelles à dimension intercommunale

Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN sur le site :

[www.cc-thoremontagne noire.fr](http://www.cc-thoremontagne noire.fr)

### LA CCTMN ADHÈRE

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités :

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles rurales - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc



### Bienvenue en Hautes Terres d'Oc !

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Grâce à ce partenariat, la CCTMN bénéficie de l'expertise du PETR pour mener des actions conjointes de développement économique, tourisme, accueil de populations, etc. La CCTMN est signataire avec le PETR du Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et du Contrat territorial Occitanie avec la Région.

## 4. LES MOYENS ET RESSOURCES



Depuis décembre 2021, le siège de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme se situent 13 avenue de la Ribaute à Albine. Les services techniques sont situés à De Cathalo à Labastide-Rouairoux.



# 1. LES RESSOURCES HUMAINES

Les services administratifs et techniques sont composés de 11 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 5 contractuels :

## ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Sophie CHARLIER – Chargée de coopération CTG (Convention territoriale globale)

- Vie sociale
- Petite enfance

Florian CROUX – Chargé de mission Environnement et Responsable technique

- Gestion des déchets
- Encadrement de l'équipe technique
- Entretien des sentiers
- Environnement et biodiversité

Véronique FORTANIER – Secrétaire comptable

Héloïse NÉTANGE – Directrice

Jérémie PERCHE – Chargé de mission Aménagement du territoire et développement économique

- Eau et assainissement
- Urbanisme, Habitat
- Projet de territoire
- Développement économique (ZAE)

Emma PRADES – Apprentie en BTS tourisme

Phylaë ROMAN – Chargée de mission Communication et tourisme

- Communication CCTMN
- Office de tourisme

## ÉQUIPE TECHNIQUE

Florian CROUX – Chargé de mission Environnement et Responsable technique

- Gestion des déchets
- Encadrement de l'équipe technique
- Entretien des sentiers
- Environnement et biodiversité

Christian CEBE  
Maxime EVRAD

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Pedro AFONSO BIDARRA  
Nicolas MIQUEL

- Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Entretien des sentiers et travaux divers

# 2. LE BUDGET

	Fonctionnement	Investissement
Recettes (a)	3 548 421,35 €	369 488,86 €
Dépenses (b)	3 181 174,51 €	222 909,61 €
Résultat de l'exercice (c=a-b)	367 246,84 €	146 579,25 €
Résultat N-1 reporté (d)	-11 653,53 €	531 097,23 €
Résultat de clôture (c+d)	355 593,31 €	677 676,48 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 74% des recettes totales,
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des frais de personnel (9,5 équivalents temps plein (ETP) en 2022), des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, etc.).

### 3. LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	2,34 %
Taxe foncière (non bâti)	7,28 %
Cotisation foncière des entreprises	29,34 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,47 %

Les taxes foncières, d'habitation et la cotisation foncière des entreprises n'ont pas augmenté en 2023. En revanche pour compenser la hausse des charges, du coût de traitement et de la TGAP (taxe nationale sur les déchets polluants), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 16,5 %.

**PARTIE II :**

**LES PROJETS ET  
ACTIONS EN 2023**

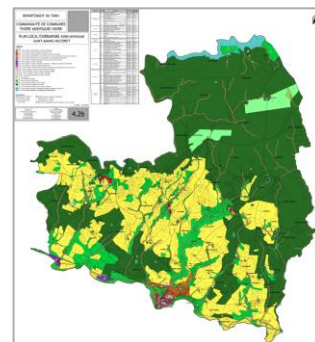
# I. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 1. L'URBANISME

### RAPPEL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant les neuf communes de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire est en vigueur depuis septembre 2022.

L'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, etc.) est assurée par le service d'urbanisme de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateau.



### LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) laisse la possibilité aux pétitionnaires de réaliser une demande d'autorisation d'urbanisme directement sur internet 7j/7, 24h/24. Cette plateforme est le seul canal de dépôt dématérialisé. Les demandes de pièces, modifications de délai passeront par cette plateforme si le dossier a été déposé de manière dématérialisée.



### TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Retrouvez le règlement et les plans de zonage du PLUi :

Sur le site de la CCTMN : <https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>

Ou sur le Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Contact pour les demandes de certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ou de démolir: [ads@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:ads@cc-thoremontagnenoire.fr)

Le portail Guichet numérique des autorisations d'urbanisme : <https://gnau31.operis.fr/sidobrevalsetplateaux/gnau/?ref=CCTMN#/>

## MISE À JOUR DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DANS LE PLUI

Pour garantir leur cohérence avec le nouveau PLUi, il a été nécessaire de réviser les zonages d'assainissement des eaux usées qui détermine les zones raccordées à des stations d'épuration et les zones en assainissement individuel (non collectif).

Ainsi, les communes d'Albine, Bout du Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans Valtoiret et Sauveterre ont réalisé la révision de leur zonage d'assainissement des eaux usées en 2023. La CCTMN a reçu délégation pour mener ces enquêtes. Au total, les huit communes représentent 41 km de réseau d'assainissement et 10 systèmes d'assainissement collectif (collecte et traitement).

Conformément à la réglementation, une enquête publique a été menée, et les zonages ont été approuvés le 27 novembre 2023.

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLUI

La CCTMN a prescrit une modification simplifiée de son PLUi afin d'apporter :

- des modifications d'Opérations d'aménagement et de programmation (OAP),
- des changements de destination permettant de transformer d'anciens bâtiments agricoles en habitation (sur les zones agricoles et naturels).

Cette modification sera finalisée début 2024.

## LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

La révision de ce document entreprise en 2011 n'a pas abouti dans les délais réglementaires (6 ans). Ainsi, le SCoT est devenu caduc en février 2021.

En 2023, le Bureau du SCoT a repris activement son travail dans l'objectif finaliser un document en 2025. Un Comité technique composé d'agents des 3 collectivités associés au bureau d'étude en charge

de l'élaboration du SCoT ainsi qu'un Comité de pilotage composé d'élus des 3 collectivités ont été créés afin de travailler à la réalisation de ce document.

Pour rappel, ce document d'urbanisme a vocation à décliner les orientations nationales et régionales (le SRADDET) de la planification urbaine à l'échelle d'un bassin de vie.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

## 2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### OPÉRATION FAÇADES

Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de 127 rénovations, principalement dans les centres bourgs, pour un total de plus de 134 000 € de subventions.

En 2023, une révision du règlement a notamment permis la revalorisation des montants attribués. Une brochure d'information mise à jour est disponible dans les 9 mairies du territoire.

Depuis 2023, la CCTMN assure l'animation de cette opération en interne.

#### **BILAN 2023 :**

**5 dossiers  
6 819 € de subventions accordées**

**Pour connaître votre éligibilité aux aides  
et les démarches à effectuer,  
contactez la CCTMN  
Tel : 05 63 97 98 08**



*Exemples de travaux subventionnés par l'Opération façades*

## II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1. L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La CCTMN a réalisé l'Inventaire de ces zones d'activités économiques (IZAE) conformément à l'article L318-8-2 du code de l'Urbanisme. Ce dernier a permis le recensement des propriétaires et des entreprises pour les cinq ZAE de la CCTMN. Il a également permis de mettre à jour les données comme la superficie des zones, le nombre d'entreprises, les terrains (bâtis, vacants etc.)

Albine	Bout du Pont de l'Arn	Labastide-Rouairoux
ZAE Le Coulet	ZAE de la Castagnalotte ZAE de la Lauze ZAE de la Plane Basse	ZAE de Cabanès

*Les cinq Zones d'activité économique (ZAE) de la CCTMN*

### 2. LES AIDES AUX ENTREPRISES

Un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises permet de soutenir les entreprises du territoire ayant un projet d'agrandissement ou de construction de leur local.

Par ailleurs, pour soutenir la création d'entreprises, la CCTMN participe à plusieurs programmes en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc :



© PETR Hautes Terres d'Oc

*Week-end d'accompagnement des porteurs de projets dans leur installation économique sur le territoire du PETR Hautes Terres d'Oc*



#### « Coup de pouce »

Pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2000 € maximum),

#### « Place aux jeunes »

Pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.

**Pour en savoir plus, consultez la page :**

<https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/economie/aides-aux-entreprises>

**ou renseignez-vous auprès de la CCTMN : 05 63 97 98 08**

## III. TOURISME

### 1. L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme Thoré Montagne Noire est situé au rez-de-chaussée des locaux de la CCTMN, au 13 avenue de la Ribaute à Albine. Un espace dédié à l'accueil du public est ouvert pendant la saison estivale.



### 2. LE BILAN TOURISTIQUE 2023

Le nombre de nuitées dans les hébergements a augmenté sur la période du printemps 2023 mais a baissé en été et en automne. Ceci s'explique par les fortes chaleurs apparues dans l'été.

Le stand mobile de l'Office de tourisme permet d'assurer une information touristique au plus près des touristes, sur les différents événements et marchés de producteurs qui ont pu se tenir pendant la saison estivale. Ainsi, nous avons participé à **six événements** durant l'année 2023 avec le stand : l'Enduro du Thoré, le Black Mountain Trail, les marchés de producteurs, la Fête du fil, Vini'Tarn, le salon Occ'ygène.

**3 889 personnes**

ont visité la page Facebook de  
l'Office de tourisme en 2023

#### LA TAXE DE SÉJOUR

Payée par les visiteurs, elle sert à financer le fonctionnement de l'Office de tourisme, la promotion du territoire et le développement de l'activité touristique. Depuis le début de l'année 2023, la collecte de la taxe de séjour auprès des hébergeurs se fait à partir d'une plateforme :

[www.thoremontagneoire.taxesejour.fr](http://www.thoremontagneoire.taxesejour.fr)

**11 636,96 €  
EN 2023**



### 3. LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

L'Office de tourisme propose chaque été un programme d'animations, de spectacles et de visites.

Comme chaque année, à chaque jour sa thématique :

- **Les lundis du savoir-faire** : visites de la centrale hydroélectrique et du barrage EDF des Saints-Peyres, visite d'entreprise (Cap dal Mas), visite de la micro-ferme biologique Mamie Juliette et de la miellerie Poujade
- **Les jeudis balades nature et patrimoine** : des balades naturalistes (découvrir la richesse des prairies naturelles, comprendre la sagne et ses intérêts environnementaux, observer les oiseaux), la visite des églises de Lacabarède et Sauveterre et un après-midi pêche à l'écrevisse.
- **La vallée du Game** : Jeu de piste (le Thoré express) et escape game au Musée départemental du textile



### LA DEUXIÈME ÉDITION DES MUSICALES FERMIERES

Le concept ? Des spectacles musicaux dans les fermes du territoire suivis d'un repas proposé par le producteur. Pour cette deuxième édition, deux spectacles différents ont été proposés : « Juste une fille » de la compagnie L'espante et un spectacle théâtral « Na'ni et puis un jour tu vis » de la compagnie Graspasossa ,



© CCTMN

*Spectacle à la ferme de la Métairie Basse à Saint-Amans Soult*

## 4. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUUX

### LE REFUGE DE PEYREMAUX



Situé à proximité du GR®7 et du GR® de Pays et du fameux roc de Peyremaux, il offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.  
Pour réserver :

Mail : [refugedepeyremaux@gmail.com](mailto:refugedepeyremaux@gmail.com)

### LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE



Il permet aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos près des Saints-Peyres. Il peut accueillir 6 personnes.

Pour réserver :

Tel : 06 08 30 71 09

Mail : [gite-la-truite@orange.fr](mailto:gite-la-truite@orange.fr)

## 5. LES HÉBERGEMENTS LABELLISÉS



### Le label « Hébergement pêche »

- Compte tenu de la volonté de monter en gamme et la qualité des hébergements touristiques du territoire nous avons mis l'accent sur les labels.
- Le Gite de la Truite à Saint-Amans-Valtoret a été labellisé « hébergement pêche » en 2023.
- Ce label national créé par la Fédération nationale de la pêche en France est porté dans chaque département par la Fédération locale. Ce label est accordé pour une durée de 5 ans et permet de valoriser les hébergements situés à proximité d'un lieu présentant un intérêt pour la pêche ainsi qu'une bonne qualité environnementale et proposer des services et des aménagements adaptés à une clientèle de pêcheurs

## 6. AVEC NOS PARTENAIRES



### LES OFFICES DE TOURISME DE LA MONTAGNE NOIRE

C'est grâce à un travail en réseau avec sept Offices de tourisme voisins, que la carte touristique de la Montagne Noire a vu le jour en 2022.

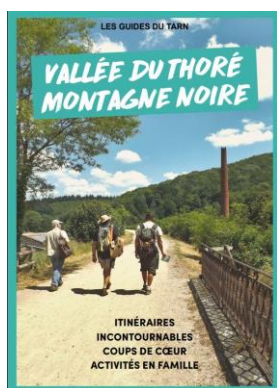
Depuis un groupe de travail des Offices de tourisme, s'est mis en place pour développer des projets de promotion de cette destination touristique phare : carte interactive, circuits, promotion auprès d'influenceurs, etc.

### AVEC LE PETR DES HAUTES TERRES D'OC

A l'échelle du Pôle d'équilibre territorial des Hautes terres d'Oc, avec l'Office de tourisme des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et celui du Sidobre, de nombreux projets et publications en commun voient le jour : guide pêche, circuits trail et équestre, animations culturelles, etc.



## 6. DE NOUVEAUX DOCUMENTS TOURISTIQUES



### Le Guide Local de la Vallée du Thoré Montagne Noire

Dans ce guide local sont référencés toutes les activités sportives et culturelles, bon plans, commerces et restaurateurs

Pour des vacances en famille, un week-end détente ou une simple escale au vert, c'est le lieu idéal pour vous déconnecter, vous ressourcer et faire le plein d'énergie !



### Notre carte randonnée

Cette carte de randonnée retranscrit tous nos sentiers sur un seul et même document. Les circuits sont classés par niveaux de difficulté et toutes les informations concernant les itinéraires sont indiquées (dénivelé, localisation, durée estimée...). Cette carte peut être accompagnée d'une fiche randonnée détaillée de chaque circuit.

Un encart a été réservé aux sentiers d'interprétation et au trail.



### Nous contacter :

Office de tourisme Thoré Montagne Noire  
Tél : 05 63 37 69 70  
[tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr)  
[www.tourisme-thoremontagnenoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr)

# IV. COMMUNICATION

## 1. LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

### SITES INTERNET

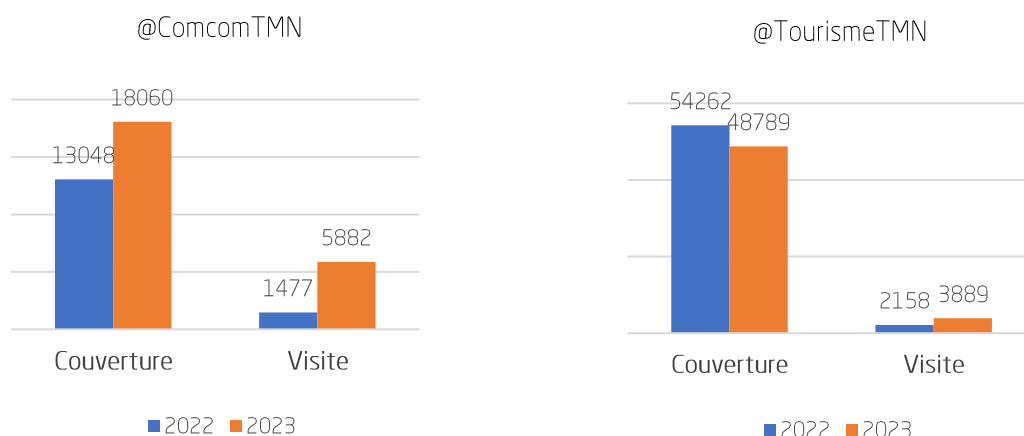
Le site internet de l'Office de tourisme permet de faire une promotion dynamique du territoire, à destination des touristes et des habitants. Il évolue en fonction des saisons et des nouvelles activités et s'étoffe au fil du temps. Il réserve bon nombre de fonctionnalités pratiques : l'intégration des itinéraires de randonnée, des circuits vtt-enduros, des cartes dynamiques pour situer les hébergements, les producteurs et restaurateurs, etc.



Le site internet de la Communauté de communes, quant à lui, permet de partager toutes les actualités et informations pratiques à destination des habitants, du PLUi aux horaires de bus. Quelques améliorations techniques sont en cours et devraient voir le jour début 2024.

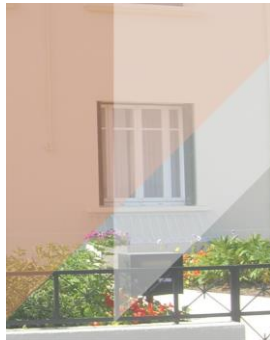
### RÉSEAUX SOCIAUX

La Communauté de communes et l'Office de tourisme intercommunal disposent chacun d'une page Facebook dont voici les statistiques :



## 2. AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION

L'année a également été marquée par la création de deux dépliants et de nombreuses affiches et sucettes publicitaires à destination des habitants :



### AIDE À LA RÉFECTION DES FAÇADES

Communauté de communes  
Thoré Montagne Noire

Albino - Bout-du-Pont-de-l'Arn - Labastide-Rouairoux  
Lacabarède - Le Rialet - Le Vintrou - Rouairoux  
Saint-Amans-Valtoiret - Sauverette

**ACTIVITÉS 11-17 ANS  
IL Y A TOUT (OU PRESQUE)  
PRÈS DE CHEZ TOI !**



Albine, Bout du Pont de l'Arn,  
Labastide-Rouairoux, Lacabarède,  
Le Rialet, Le Vintrou, Pont de l'Arn  
Rouairoux, Saint-Amans-Soult,  
Saint-Amans-Valtoiret, Sauverette



**UN BULLETIN INTERCOMMUNAL  
EST EN PRÉPARATION POUR  
L'ANNÉE PROCHAINE**

## V. ACTION SOCIALE ET SERVICES

### 1. PREMIÈRE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA CTG

L'année 2023 a été la première année de déploiement de la Convention territoriale globale (CTG) signée entre la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, les communes de Pont-de-l'Arn, St-Amans Soult, et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn le 30 novembre 2022.

16 fiches actions guident l'action sociale à développer sur le territoire d'ici fin 2025.

Parallèlement, tout 2023, la réflexion a continué au sein de quatre « comités techniques » rassemblant à chaque fois une vingtaine de personnes du territoire en lien avec l'accès aux droits, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, les seniors et toutes les thématiques.

Des adaptations et une hiérarchisation des actions à mener ont ainsi été réalisés lors des trois comités de suivi, rassemblant l'ensemble des élus du territoire, et entérinés par le comité de pilotage annuel de la CTG, rassemblant les élus de l'EPCI ainsi que ceux des deux communes signataires, mais aussi la CAF du Tarn et les employeurs des deux coordonnateurs de proximité contribuant à l'animation de la CTG (FR MJC Occitanie et SIVOM des Rives de l'Arn).

L'esprit guidant la CTG est l'ouverture aux collectivités voisines (avec le PETR des Hautes Terres d'oc à travers une réflexion commune sur certains sujets tels que l'accueil des nouveaux habitants) et aux autres territoires tarnais, voire audois ou héraultais, à travers la participation, notamment, à un réseau des chargés de coopération CTG du Tarn.



Comité de suivi CTG du 12 juin.



Une partie du comité des usagers de la Maison de santé pluridisciplinaire.



Magali Mancina, animatrice jeunesse MJC, et Valérie Guillaume, directrice Domaine du Thoré, avec le livret d'infos pour les 11/17 ans.



Marion Sénégas et Cyril Arnaud sont les deux coordonnateurs de proximité. En plus de leurs coordinations géographiques, Marion développe l'axe parentalité sur tout le territoire et Cyril, la médiation numérique.

## 2. DOUZE ACTIONS CONCRÈTES MENÉES EN 2023

Du concret. Après une année de diagnostic, de rencontres, d'état des lieux, de préfiguration, il fallait du concret pour toutes les personnes sollicitées. Différents groupes de travail se sont donc réunis (santé/seniors, enfance/jeunesse, parentalité, accès aux droits/services/mobilité...) pour mettre en place les actions prévues avec le souci constant de la réflexion territoriale, de Labastide-Rouairoux à Pont-de-l'Arn, de la montagne à la vallée, tout en venant en complémentarité des actions communales.



### FAMILLE

- 1/** Accompagnement des structures petite enfance, enfance/jeunesse existantes dans leurs quotidiens et leurs éventuels développements (projet de nouveau centre de loisirs à Bout du Pont de l'Arn, projet de micro-crèche privée à Bout du Pont de l'Arn, réflexion territoriale sur l'amélioration de l'accueil des 3/6 ans à l'est du territoire suite à un questionnaire aux familles)
- 2/** Promotion et accompagnement du métier d'assistante maternelle par des actions de communication et des rencontres avec le Relais petite enfance de la Montagne Noire
- 3/** Lancement d'une première action parentalité à l'échelon du territoire retenue par un appel à projet (REAPP) : trois conférences sur les émotions au plus près des habitants
- 4/** Elaboration et diffusion d'un questionnaire pour les 11/17 ans, puis réalisation d'un flyer recensant l'offre loisirs pour cette tranche d'âge-là
- 5/** Travail d'interconnaissance et de coordination entre les structures enfance-jeunesse situées à l'est du territoire



### SANTÉ ET HANDICAP

- 6/** Proposition d'organisation d'une sensibilisation à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en structure collective ou en accueil individuel



### SENIORS

- 7/** Participation aux réunions du comité des usagers de la MSP Haute Vallée du Thoré et organisation de cinq conférences santé pour les seniors à Labastide-Rouairoux et St-Amans Soult. Ces dernières ont été retenues par un appel à projet de la Conférence des financeurs.



### ACCÈS AUX DROITS

- 8/** Mobilité : mise à jour des différentes aides pour le transport
- 9/** Début de réflexion et d'élaboration d'un annuaire social papier et numérique en lien avec les acteurs locaux
- 10/** Début de réflexion sur la mise en réseau des professionnels médico-sociaux du territoire en lien et en complémentarité avec l'existant



### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- 11/** Réunion d'un groupe d'habitants pour réfléchir à la faisabilité d'un Espace de vie sociale répondant aux besoins émanant du diagnostic sur les besoins sociaux. Présentation et validation du projet à la CAF et aux élus de la CCTMN. Prise de compétence « Animation de la vie sociale » par la CCTMN.
- 12/** Elaboration d'une cartographie des services du territoire à destination des nouveaux habitants en lien avec le PETR des Hautes Terres d'Oc

# VI. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1. La gestion des déchets

### BILAN 2023 DE LA COLLECTE

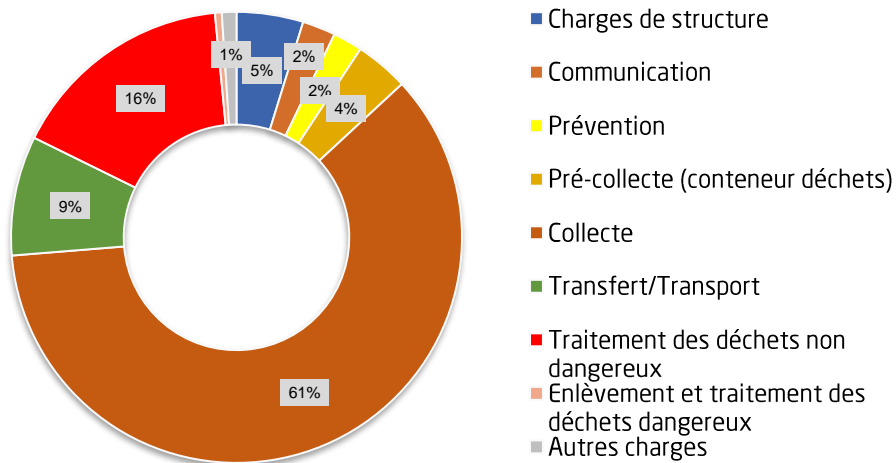
Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour huit communes de la CCTMN. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.

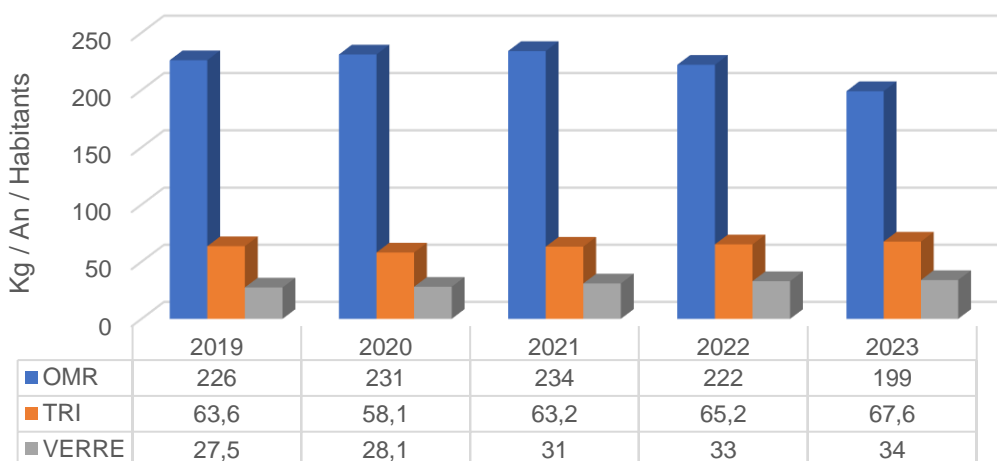


© CCTMN

**BUDGET DU SERVICE DE COLLECTE EN 2022 :**  
**609 360 €**



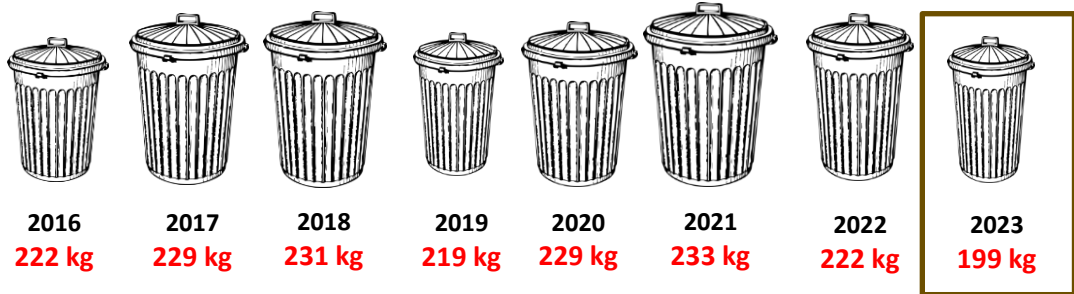
### Évolution des tonnages collectés en Kg / an / habitant



\*OMR : Ordures ménagères résiduelles



## NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



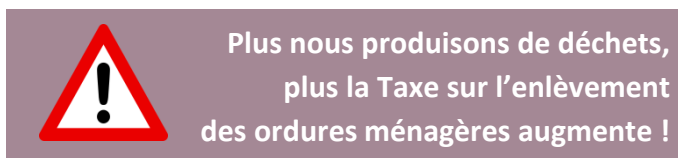
En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **199 kg produits en 2022**, soit 2 kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL est de passer à 190 kg/an/habitant en 2024.

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par :

- la politique tarifaire de Trifyl, et ses investissements (construction d'une nouvelle usine de tri et de valorisation des déchets à Labessière-Candeil, nouveau centre de tri à Labruguière, etc.)
- la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au niveau national.

On note également une augmentation du **coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le **coût de la collecte sélective (tri des déchets)** dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité et a nettement amélioré ses statistiques en terme de qualité.



## LA VENTE DE COMPOSTEURS

38 % des déchets présents dans nos poubelles sont des **biodéchets**, soit 381 tonnes par an qui pourraient être retirés de la collecte et 72580€ d'économie sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants du territoire.

Aujourd'hui, seulement 13 % des habitations de nos communes possèdent un composteur.

La CCTMN met à votre disposition **un composteur en bois de 400 litres au prix de 20 euros**. Adopter le compostage chez soi présente de nombreux avantages :

- réduction des déchets,
- fertilisation naturelle du sol,
- économies financières,
- impact positif sur l'environnement.

Ensemble, agissons pour  
un avenir durable !  
Réservez votre composteur au  
05 63 37 69 71.

## 2. LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

### UN TRI ÉTENDU AUX EMBALLAGES

Le projet d'extension des consignes de tri développé sur le territoire répond à un cadre réglementaire, mais il vise aussi à amplifier le captage de nouvelles résines plastiques tout en simplifiant le geste de tri.



### DE QUELS NOUVEAUX EMBALLAGES EN PLASTIQUE PARLE-T-ON ?

- Films plastiques : packs de bouteilles d'eau, sachets de surgelés, etc.
- Barquettes et emballages complexes : emballages alimentaires, etc.
- Emballages en polystyrène : pots de yaourt, etc.

### LE TRI À LA SOURCE DES BIO-DÉCHETS

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise la collecte séparée des biodéchets, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).



**Def. biodéchets = restes de préparation de repas et de cuisine**

- Les épluchures
- Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- Le pain
- Marc de café, sachets de thé...
- Produits périmés

Depuis janvier 2024, la CCTMN a mis en place un système de tri à la source des biodéchets. Les utilisateurs ont accès à des sacs oranges et des bio seaux pour faciliter la collecte. Les biodéchets sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, mais le sac de biodéchets (orange) sera reconnu par un système de tri optique et séparé dès son arrivée à l'usine de Labessière-Candeil.

### RÉDUISONS NOS DÉCHETS DANS LA POUBELLE NOIRE !

Trop de déchets dans les ordures ménagères devraient être triés à la source : **60 % des déchets présents dans le bac noir peuvent être évités.**

Voilà comment se décompose les 199 kg par an et par habitant jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.



## 3. L'ASSAINISSEMENT

### LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est-à-dire **la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.**

Depuis janvier 2023, après 10 ans de délégation de service public à l'entreprise Véolia, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire gère désormais ce service en régie. Par convention, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc met à disposition de la CCTMN un agent technique en charge des différents contrôles.

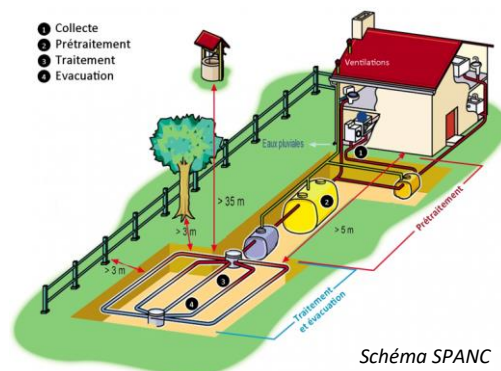


Schéma SPANC

### LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

### LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



**789 installations**  
d'assainissement non collectif  
existantes



**En 2023 :**  
Transactions immobilières : 13  
Contrôles de conception : 6  
Contrôles de réalisation : 5



**80 % des installations**  
ont été contrôlées depuis 2013

## 4. LA GESTION DE L'EAU

### TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La législation en vigueur prévoit le transfert de la compétence eau et assainissement des communes aux Communautés de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Afin de préparer ce transfert, des études ont été entreprises depuis 2018. Les schémas directeur d'assainissement ont été réalisés. Les schémas directeur d'eau potable ont été réalisés pour 6 communes et 3 sont en cours de réalisation.

Une étude sur le transfert administratif, technique, juridique et financier commencera au premier trimestre 2024.

### PÉRENNISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



Depuis plusieurs années, la question de la raréfaction de la ressource en eau préoccupe les élus et habitants du territoire.

En effet, des campagnes de mesures ont indiqué que plusieurs cours d'eau de la vallée sont particulièrement bas en période d'étiage (période de sécheresse de la fin de l'été aux premières pluies de printemps).

Pour garantir l'approvisionnement en eau de manière durable et d'anticiper les effets du changements climatiques, il est nécessaire de rechercher une solution plus pérenne.

Ainsi, la CCTMN a réalisé des études hydrogéologiques et géophysiques sur l'ensemble du territoire durant l'année 2023. Les résultats indiquent la présence de failles dans la roche souterraine dans le secteur d'Albine et de Lacabarède qui pourraient potentiellement stocker de l'eau.

En 2024, la CCTMN va réaliser des essais de forage pour connaître la qualité et la quantité d'eau disponible dans ces poches souterraines.

Dans l'attente de ces résultats, l'étude du raccordement avec le réseau du SIVAT pour alimenter la vallée en eau est suspendue mais reste une possibilité.

# 5. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE

## ÉTUDE SUR L'ACCUEIL DE MARAÎCHERS

Le territoire du Haut-Languedoc fait face à une déprise agricole importante depuis 70 ans. Depuis les années 1979, le territoire du Haut-Languedoc a perdu 71% de ses exploitations agricoles. L'agriculture est pourtant un des principaux moteurs de l'activité économique.

En 2019, le Plan Alimentaire Territorial, animé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a réalisé un diagnostic de l'autonomie alimentaire du territoire. Le verdict ? Un déficit en production maraîchère.

Afin de concilier cet objectif de résilience alimentaire et celui de reprise agricole, le Parc, l'ADEART (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Tarn) et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire ont lancé un projet dénommé Terres Maraîchères.



*Visuel de la première visite de terrain sur la commune d'Albine accompagné du PNR et de l'ADEART  
(Source : Géoportail, 2021)*

## ÉTUDE DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE LAVAGE DE BOCAUX

En partant d'une concertation entre les producteurs et la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, nous sommes arrivés au constat que les productions du territoire généraient beaucoup de déchets en verre (notamment de bocaux). Ces déchets sont pour la plupart recyclés (colonne à verre) mais demandent un process très énergivore. Cependant, les producteurs ont besoin d'utiliser cette matière pour la vente directe de leurs produits.



Pour pallier cette forte demande et promouvoir une agriculture locale en circuit court, nous avons décidé de nous lancer dans une étude de création d'une unité de lavage de bocaux. Cette unité de lavage permettra de réduire la consommation en verre dans les productions du territoire et créera une dynamique entre les producteurs.

Une étude économique réalisée conjointement avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est en cours.

### Qu'est-ce qu'un Plan Alimentaire Territorial ?

Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est un outil collectif pour développer une alimentation de qualité, locale et durable. Rassemblés autour de cet objectif commun, les acteurs engagés rédigent collectivement une feuille de route sur 5 ans.

Il s'agit de **mieux produire, mieux manger, moins gaspiller** et ainsi garantir la sécurité alimentaire dans le temps et malgré d'éventuels bouleversements. Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc développe des actions en faveur d'une alimentation locale et responsable (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation des publics, formations des cuisiniers, etc.).



## VII. PROJET DE TERRITOIRE

Afin d'anticiper les enjeux et prioriser les actions à mener dans les années à venir, les élus de la CCTMN ont rédigé leur projet de territoire en 2022-2023.

Une version numérique est disponible sur le site internet de la CCTMN ainsi qu'une version papier dans les 9 mairies de la CCTMN.

### Qu'es aquò ?

Un projet de territoire est un document analysant les enjeux du territoire à court, moyen et long terme afin de répondre efficacement aux problématiques du territoire. Il donne les grandes orientations et les priorités pour le territoire.



Le projet de territoire s'articule en 4 orientations majeurs déclinées en axes puis actions.

- ✓ **Préserver l'environnement et la biodiversité du territoire**
- ✓ **Privilégier le lien social**
- ✓ **Accueillir les nouvelles populations**
- ✓ **Accroître la qualité du service intercommunal**



13 avenue de la Ribaute  
81240 Albine  
Tel : 05 63 97 98 08  
Mail : [contact@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:contact@cc-thoremontagnenoire.fr)  
[www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)